



COLLEGE ALBERT CAMUS

17 Rue du Peuple la Lance 91290 LA NORVILLE

VOYAGE SCOLAIRE AU QUEBEC ET EN FRANCE

1^{ère} partie : Français au Québec/2^e partie : Québécois en France

CONDITIONS GENERALES DU MARCHÉ

Etablies en application du Code des Marchés Publics

I-CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

Article 1 – Procédure

Procédure adaptée selon les dispositions du Code des Marchés Publics. Personne responsable du Marché : Principale du Collège Albert Camus la Norville

Article 2- Objet

Organisation du transport en avion au Québec pour la première partie du voyage (les français au Québec du 7 au 20 février 2026), et une solution tout compris hors hébergement pour la deuxième partie (les Québécois en France du 30 mars au 10 avril 2026)

Article 3- Durée

La durée du marché est de 5 mois du 1^{er} octobre 2025 au 28 février 2026, sans possibilité de reconduction, dans le respect des dates du voyage.

Article 4- Forme et conditions du marché

Les différents prestataires répondant à l'offre seront mis en concurrence sur la base de leurs réponses au projet annexé à la fin du présent document. Chaque prestataire de service devra s'engager à accepter les présentes conditions générales.

II-REFERENCEMENT

Article 5- Date de limite de dépôt des candidatures

Les offres devront parvenir au plus tard le 20 août 2025 à 12h00 **obligatoirement** sur le site de l'AJI en réponse à l'annonce correspondante au présent projet de voyage.

III-CLAUSES PARTICULIERES

Article 6

Chaque prestataire s'engage à disposer de toutes les habilitations et réglementaires pour l'exercice des prestations et à respecter toutes les normes en vigueur dans la profession.

Article 7- Passation des commandes au prestataire choisi

La commande sera passée au moyen d'un engagement juridique qui comporte la signature électronique du chef d'établissement. Les prix y figurant feront référence à l'offre. Pour nous permettre d'établir l'engagement juridique, merci de préciser dans votre réponse à l'offre le numéro de SIRET de l'entité qui déposera la facture sur le portail CHORUS PRO ainsi qu'un relevé d'identité bancaire au format pdf.

Article 8 – Détermination des prix

Les prix seront exprimés détaillés, par catégorie, les options apparaissant clairement en tant que telles

Article 9 – Paiement

9.1 Le paiement s'effectuera par virement administratif et suivant les règles de la comptabilité publique.

9.2 La facture, à déposer sur le portail CHORUS PRO, portera outre les mentions légales le numéro de l'engagement juridique adressé par le collègue. La mise à disposition de la facture sur CHORUS PRO par le prestataire vaut date de départ du délai réglementaire de paiement de 30 jours.

Demande de paiement en trois fois : paiement du 1^{er} acompte mi-novembre 2025, paiement du 2^e acompte mi-décembre et paiement du solde mi-janvier 2026 (à chaque versement d'acompte, une facture spécifique à chaque acompte devra être déposée sur CHORUS PRO).

9.3 Le comptable chargé du paiement est l'agent comptable du Lycée René Cassin d'Arpajon (siège de l'agence comptable)

Article 10 – Assurance

La proposition devra contenir une assurance individuelle et collective. Elle devra également mentionner les modalités en cas d'annulation, le détail des garanties et les précisions d'annulation. L'assurance collective devra couvrir le risque « interdiction de voyage scolaire » par les autorités ministérielles ou préfectorales. Il devra être précisé que les risques « Attentat » et « Pandémie » sont couverts.

IV- CRITERES DE CHOIX ENTRE LES PRESTATAIRES

Article 11

Le choix se portera sur « l'offre économiquement la plus avantageuse » sur la base des critères suivants :

- coût : 40 %
- conformité de l'offre par rapport au descriptif : 30 %
- conditions de report/ annulation individuel et groupe : 30 %

V- ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Article 12 – Attribution

A l'issue de cette consultation, le prestataire retenu ainsi que les entreprises candidates non retenues, recevront une réponse via la plateforme de l'AJI **au plus tard le 16/10/2025** sous réserve de validation du projet de voyage par le C.A de l'établissement puis par les autorités de tutelle.

La personne Responsable du Marché,
La Principale
Mme Gaëlle LABAT



Signature du représentant habilité de l'entreprise :

Précédée de la mention manuscrite « Conditions lues et approuvées »

Cachet de l'entreprise :



TRANSPORT AVION AU QUEBEC

EN FEVRIER 2026

1^{ère} partie (les Français au Québec)

DETAILS DU PROJET

DATES IMPERATIVES :

- Départ de l'aéroport de Roissy destination Montréal le 7 février 2026
- Retour en France le 20 février 2026 (départ de Montréal le 19 février 2026 à destination de Roissy)

Merci de préciser dans l'offre que les bagages sont inclus

EFFECTIFS : 30 élèves de 13 à 14 ans et 3 accompagnateurs devant apparaître comme payants

TRANSPORT : avion

HEBERGEMENT : sans

PROGRAMME : sans

COUT : demande de prix tout compris avec assurance annulation individuelle et de groupe + éventuellement d'autres options à proposer

Autres : prévoir un dossier pédagogique pour les enseignants afin de préparer le voyage



VOYAGE EN FRANCE SANS HEBERGEMENT

EN MARS/AVRIL 2026

2^{ème} partie (les Québécois en France)

DETAILS DU PROJET

DATES IMPERATIVES : du 30 mars au 10 avril 2026

EFFECTIFS : 30 élèves de 13 à 14 ans et 3 accompagnateurs devant apparaître comme payants

TRANSPORT : autocar pour 4 sorties : Chartres, Vaux le Vicomte, Provins, Fontainebleau (départ et retour au collège)

PROGRAMME :

30/03/26 : Visite de Chartres pour la journée départ du collège en car à 9h

Matin visite guidée de la cathédrale de Chartres, après-midi visite de l'institut du vitrail et réalisation d'un atelier

31/03/26 : Tour Eiffel le matin et Montmartre l'après-midi (sans transport)

01/04/26 : Visite guidée du Louvre le matin et bateau mouche l'après-midi (sans transport)

02/04/26 : Visite guidée du château de Vaux le Vicomte le matin départ du collège en car à 9h, et après-midi visite de la fabrique de macarons de Réaux et dégustation

03/04/26 : Visite guidée du musée des Invalides le matin et visite guidée de l'Arc de Triomphe l'après-midi (sans transport)

07/04/26 : Visite guidée de Provins départ du collège en car à 9h

Visite guidée de la ville de Provins le matin et visite guidée des souterrains et de la Tour César l'après-midi

08/04/26 : Visite guidée de Notre Dame de Paris le matin, visite guidée de l'île de la cité et de la crypte archéologique l'après-midi (sans transport)

09/04/26 : Visite guidée du château de Fontainebleau toute la journée avec un départ du collège en car à 9h

10/04/26 : autocar pour Roissy CDG le matin (départ du collège)

Toutes les visites sur Paris pas de transport à prévoir. Le programme demandé est basé sur des contraintes d'organisation interne d'encadrement, il est donc, dans la mesure du possible, important de respecter l'ordre chronologique des visites.

Coût : demande de prix tout compris, y compris le détail des visites avec prix, avec ou sans guide, avec assurance annulation en option (prévoir annulation du groupe entier suite à des directives nationales) + autres options à proposer

Autres : prévoir un dossier pédagogique pour les enseignants afin de préparer le voyage